



Sulgenrain 20
CH-3007 Bern

Tel. +41 (0)31 380 10 80

info@memoriav.ch
www.memoriav.ch

Projet « Recensement du patrimoine audiovisuel dans les cantons » : Lignes directrices à l'attention des cantons

Version de février 2024

Table des matières

Introduction	2
Principes du recensement	3
Objectifs du projet	4
Organisation du projet et répartition des tâches	4
Charges, cadre et modalités de financement	5
Mise en œuvre pratique	6
1. Négociations entre le canton et Memoriav	6
2. Désigner une direction de projet cantonale	6
3. Engager un•e éclairneur•se	6
4. Déterminer les responsabilités et le déroulement du projet	7
5. Organiser des ateliers	7
6. Organiser des événements d'information	7
7. Entretiens avec les responsables	7
8. Préparation des questionnaires	7
9. Définir les destinataires et préparer l'envoi	8
10. Communication : information / définir le travail médiatique	8
11. Envoi des questionnaires	9
12. Relance, aide pour remplir les questionnaires	9
13. Réunion des résultats	9
14. Rapport final	10
15. Événement de clôture	10
16. Résumé : organisation et déroulement	10

Introduction

La mémoire audiovisuelle des cantons - un précieux patrimoine pour notre pays

Grâce au patrimoine audiovisuel des cantons, l'évolution sociale, politique et économique de notre population devient visible, perceptible et compréhensible. Les films, les photographies et les documents sonores sont des témoins importants de notre époque et constituent la mémoire des régions et des communautés. En recensant ces précieux biens culturels dans les différents cantons, Memoriav dresse une carte audiovisuelle de toute la Suisse. En collaboration avec les cantons, Memoriav contribue ainsi à préserver la diversité culturelle de notre pays, à la mettre en réseau et à la rendre accessible à de larges cercles.

Christine Egerszegi-Obrist
Présidente de Memoriav

Bref portrait de Memoriav :

Memoriav est le pôle national de compétence pour le patrimoine audiovisuel suisse. Organisé sous forme d'association et sur mandat de l'Office fédéral de la culture, Memoriav soutient professionnellement et financièrement (à titre subsidiaire) les institutions dans leurs projets de préservation de l'audiovisuel. Memoriav est le centre de référence pour les questions relatives à la conservation du patrimoine audiovisuel et dispose d'un excellent réseau de partenaires dans les différents domaines de l'audiovisuel. Les projets de recensement et les activités de médiation font également partie des tâches de Memoriav. Avec www.memobase.ch, Memoriav gère une plateforme qui permet de consulter le patrimoine audiovisuel suisse.

Contacts Memoriav :

Cécile Vilas, cecile.vilas@memoriav.ch
Guy Thomas, guy.thomas@memoriav.ch

Situation initiale

Depuis la fin des années 1980, la conservation du patrimoine audiovisuel représente un défi majeur pour les institutions de mémoire et les activités de conservation et de sauvegarde dans les cantons. Les photographies, les films, les documents sonores et les vidéos constituent une part importante de la mémoire suisse. Cependant, la conservation de ces documents n'est souvent pas garantie : Les documents audiovisuels sont vulnérables en raison de leur matérialité ou de leurs difficultés d'accès, et de leur provenance très variée.

Le patrimoine audiovisuel reflète tous les aspects de la vie politique, sociale et culturelle.

Au cours des 30 dernières années, les institutions de mémoire ou les cantons ont créé des structures et des instruments et lancé des projets pour préserver les fonds audiovisuels. Dans ce contexte, l'association Memoriav, fondée en 1995, a apporté un soutien technique et financier et a accompagné de nombreuses institutions. La situation en Suisse reste toutefois encore très hétérogène.

Voir aussi : <https://memoriav.ch/fr/bulletin26/>

La conservation du patrimoine audiovisuel présuppose des stratégies de collecte et de conservation claires. Celles-ci doivent pouvoir s'appuyer sur une base concrète. Comme le patrimoine audiovisuel ne se trouve pas seulement dans des institutions patrimoniales publiques, mais aussi dans des institutions privées (fondations, associations, entreprises, particuliers), le projet "Recensement du patrimoine audiovisuel dans les cantons" mené par Memoriav et soutenu par l'Office fédéral de la culture a pour objectif de faire apparaître de manière transparente les fonds audiovisuels disponibles dans les cantons et de collecter des informations sur leur état de conservation. Ainsi, une stratégie cantonale de conservation audiovisuelle pourra être développée ou adaptée en conséquence. L'objectif de ce recensement à l'échelle nationale est d'établir une cartographie audiovisuelle de la Suisse, qui doit favoriser l'échange professionnel et la collaboration entre les cantons. Les cantons d'Argovie et du Valais ont réalisé le recensement audiovisuel en tant que cantons pilotes au cours des années 2020/21.

Les présentes **lignes directrices** sont destinées à aider les cantons à planifier et à réaliser le recensement de leur patrimoine audiovisuel et à évaluer les données ainsi obtenues. Il se base sur l'expérience acquise lors des projets pilotes avec les deux cantons d'Argovie et du Valais (2020/2021).

Destinataires

Les destinataires du guide sont les services cantonaux et les personnes chargées de faciliter et de mettre en œuvre le projet :

- Conseil d'État
- Direction de l'Office de la culture
- Direction des archives cantonales/de l'État, des bibliothèques et musées cantonaux
- Experts cantonaux

Principes du projet de recensement

Le projet vise à obtenir une vue d'ensemble du patrimoine audiovisuel en Suisse et retient donc trois critères principaux :

- Le recensement intègre les quatre **principaux médias** audiovisuels (photo, son, film, vidéo).
- La liste est établie **par canton**.
- Recensement est effectué **par type d'institution**, en commençant par les institutions patrimoniales cantonales et en terminant par les archives et collections privées.

L'absence de restrictions spécifiques aux médias ou à la géolocalisation présente plusieurs avantages :

- L'approche tient compte de la réalité de terrain qui existe dans de nombreuses institutions patrimoniales (responsabilité de tous les médias audiovisuels par les mêmes personnes).
- Le recensement transversal incluant tous les médias existants dans les domaines mentionnés plus haut permet de procéder à un sondage unique.
- La perspective nationale fait apparaître que les documents audiovisuels ne sont pas liés à des frontières territoriales. Les documents d'archives sont dispersés ou ne sont souvent pas

déposés ni sauvegardés de manière centralisée ou logique en raison de capacités de conservation parfois manquantes. C'est là que la coopération intercantonale peut être précieuse.

Objectifs du projet

- Identifier et quantifier les fonds audiovisuels connus et inconnus dans les cantons.
- Créer une base pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique cantonale de sauvegarde du patrimoine audiovisuel.
- Réunir les résultats des recensements cantonaux comme base de la politique de soutien subsidiaire de la Confédération.
- Instrument de pilotage de la stratégie de conservation audiovisuelle :
 - a) Estimation des dépenses et établissement de priorités pour les travaux de préservation.
 - b) Amélioration de la coordination au sein du canton en matière de conservation audiovisuelle.
 - c) Gestion du financement de la sauvegarde.
 - d) Évaluation de la coopération régionale et suprarégionale dans la mise à disposition d'infrastructures archivistiques (lieux d'archivage et espaces de stockage appropriés), dans l'élaboration d'une stratégie de financement en partageant les responsabilités entre les parties prenantes.
- Continuer à sensibiliser les institutions et les collections sur la vulnérabilité du patrimoine audiovisuel et les inciter à demander conseil aux services cantonaux compétents (chancelleries et archives) ainsi qu'à Memoriav.
- Fournir des données complètes pouvant être utilisées (y compris par l'Office fédéral de la statistique) pour analyser et répondre à un large éventail de questions.

Organisation du projet et répartition des tâches

- La mise en œuvre du projet de recensement se fait en étroite collaboration avec les services compétents des cantons, notamment avec les délégués aux affaires culturelles, les archives et bibliothèques cantonales. Ceux-ci devraient prendre en charge la **gestion locale du projet** et venir en soutien dans la coopération avec les principaux réseaux régionaux de petites institutions patrimoniales (par exemple, l'Association des musées locaux) et dans la précision des destinataires du questionnaire.
- La gestion globale du projet et la coordination technique incombent au Secrétariat général de Memoriav. Memoriav soutient la direction cantonale du projet dans la planification et la mise en œuvre, assure une approche coordonnée dans le cadre du projet global et garantit la cohérence de l'inventaire.
- Les cantons mettent à disposition un ou une **éclair•se** pour le recensement qui est responsable de l'envoi et de la collecte des questionnaires, qui sert d'interlocuteur « sur le terrain » et qui se charge de compléter la récolte des données sur place, si nécessaire. Au besoin, cette personne travaille avec des « agent(e)s » locaux qui disposent d'informations supplémentaires sur les collections et les fonds locaux. L'éclair•se réunit tous les résultats et entretient des contacts réguliers avec la direction cantonale du projet et avec Memoriav, qui lui fournit un soutien spécialisé (par exemple en organisant un atelier au début du projet pour évaluer les documents audiovisuels). L'éclair•se est financé par le canton.
- Memoriav propose le même **questionnaire** à tous les cantons :
- Cette **version de base** est systématiquement envoyée aux destinataires sélectionnés.

- Les éclaireurs•ses demandent aux institutions majeures de répondre à des **questions complémentaires** afin d'obtenir une vue d'ensemble de la situation du patrimoine audiovisuel.
- Memoriav fournit aux cantons le logiciel d'enquête LimeSurvey pour traiter les questions et les réponses.
- Memoriav travaille en étroite collaboration avec les autorités cantonales pour **communiquer** sur le projet de recensement cantonal. Le projet doit être accompagné d'un travail médiatique et de relations publiques appropriées afin d'assurer la visibilité nécessaire à la réussite de sa mise en œuvre. Quelques exemples de couverture médiatique se trouvent sur https://memoriav.ch/fr/projets/inventar_inventaire_inventario/#.
- Memoriav est disponible pour des ateliers et des événements partenaires.
- Memoriav accompagne les cantons dans les domaines administratifs et techniques, reçoit les rapports des cantons, les évalue et organise leur publication.
- Memoriav est responsable du travail médiatique et des relations publiques pour l'ensemble du projet.
- Memoriav définit le concept graphique du projet, prend en charge la veille médiatique dans toute la Suisse, la traduction des documents et leur publication dans la mesure du possible, la clarification des questions juridiques, l'organisation et la mise à jour régulière de la publication en ligne, ainsi que l'évaluation du projet.

Charges, cadre et modalités de financement

- Le coût total est difficile à calculer, car il dépend de nombreux facteurs : taille géographique du canton, multilinguisme, nombre de communes, institutions, bases déjà existantes, etc.
- Dans les cantons pilotes, les éclaireurs•ses ont travaillé entre 500 et 600 heures. Le travail de la direction cantonale du projet, de la communication, etc. est en sus.
- Memoriav assure la gestion d'ensemble du projet, les cantons financent la gestion locale du projet et l'éclaireur•se.
- Les cantons d'Argovie et du Valais ont pris en charge la gestion locale du projet dans le cadre des ressources existantes (Médiathèque Valais Martigny, et Archives et Bibliothèque Argovie).
- Ils ont soutenu le projet à hauteur de CHF 48 000 chacun pour la rémunération des éclaireurs•ses (ce qui inclut également les coûts du pilotage).
- Nous recommandons le financement de 500-600 heures de travail (à CHF 65 à 75 / h y compris frais) ainsi qu'une réserve.
- Les modalités de paiement du salaire de L'éclaireur•se dépendent des pratiques cantonales :
 - a) Les montants alloués sont transférés à Memoriav. Memoriav s'occupe du paiement de l'éclaireur•se cantonal(e).
 - b) Le canton engage l'éclaireur•se et finance directement ses dépenses.

Dans les deux cas, Memoriav peut fournir un financement anticipé afin d'éviter les retards dans les travaux et peut prendre en charge elle-même certains services (notamment le traitement des données).

Mise en œuvre pratique

Les explications suivantes aideront à planifier et à réaliser concrètement le projet de recensement. Elles sont basées sur les expériences des deux projets pilotes avec les cantons AG et VS.

1. Négociations entre le canton et Memoriav

Le canton (ou les institutions patrimoniales concernées) et Memoriav négocient la réalisation du projet et discutent de son financement, en tenant compte du processus budgétaire cantonal. Le canton finance l'éclaireur•se et assure la gestion cantonale du projet.

Les négociations ont lieu quelques mois avant le début du projet.

La contribution financière du canton est définie par la taille du canton, la situation linguistique, les contributions propres des institutions patrimoniales et les éventuels travaux préliminaires ou inventaires existants.

Memoriav et le canton concluent une **convention de projet**.

Exemple / recommandation

- La contribution des cantons pilotes d'Argovie et du Valais : CHF 48 000 chacun.
- CHF 40 000 pour les heures de travail, CHF 8 000 de frais généraux / frais de déplacement, réserve.
- Base : CHF 65 à 75 / heure y compris frais.
- 500-600 heures de travail (moyenne : 5-7 heures / commune ou institution).
- Valais (122 communes, bilingue), Argovie (210 communes).

2. Désigner une direction de projet cantonale

En règle générale, la direction cantonale du projet est prise en charge par la bibliothèque cantonale ou les archives de l'État. Les deux institutions collaborent étroitement et impliquent également les musées. La direction du projet a accès aux autorités politiques. En concertation avec Memoriav, elle définit le calendrier du projet.

3. Engager un ou une éclaireur•se

La direction cantonale du projet engage l'éclaireur•se cantonal(e) (ou les éclaireurs cantonaux) qui sera chargé de la mise en œuvre pratique des travaux. Cette personne

- a une bonne connaissance des institutions patrimoniales (musées locaux, archives culturelles, bibliothèques) et des sociétés de production audiovisuelle (radios/TV privées), et effectue des recherches sur les photographes, les cinéastes et les collections privées ;
- a de bonnes aptitudes sociales et de communication et sait gagner la confiance des institutions à sonder ;
- organise l'envoi et le retour des questionnaires, est la personne de référence à l'égard des personnes interrogées, vérifie et complète les questionnaires et se rend sur place si nécessaire (pour le traitement des questions complémentaires) ;
- est expérimenté dans le traitement des données et échange régulièrement des informations avec la direction cantonale du projet et Memoriav et participe au travail de relations publiques ;
- est généralement employée sur la base d'un mandat (en option par le canton ou Memoriav).
- Rémunération recommandée : CHF 65 à 75 / heure y compris frais. Un modèle de contrat de mandat est disponible.

4. Déterminer les responsabilités et le déroulement du projet

Dès que l'équipe est constituée, les responsabilités sont définies avec la direction cantonale du projet et Memoriav.

Le calendrier du lancement, de la communication, des événements d'information, etc. est défini.

5. Organiser des ateliers

Sur demande, Memoriav organise sur place des ateliers destinés aux éclaireurs•ses et à d'autres groupes de personnes afin d'identifier les supports audiovisuels et de les sensibiliser aux problèmes de conservation du patrimoine audiovisuel.

6. Organiser des événements d'information

La direction cantonale du projet et Memoriav présentent le projet lors des réunions des musées, archives ou bibliothèques cantonales.

7. Entretiens d'expert•es

Memoriav mène des entretiens d'expert•es avec des personnes en charge de la conservation audiovisuelle dans le canton. L'enquête sert à évaluer le cadre juridique, les démarches pratiques dans le canton et des perspectives complémentaires. Les résultats des discussions figurent dans le rapport final.

8. Préparation des questionnaires

Memoriav met à disposition les versions de base des questionnaires pour sonder la situation des collections photographiques, des enregistrements sonores, des films et des vidéos dans les cantons :

- Une **version de base** comprend 96 questions divisées en 11 groupes qui sont à remplir par tous les destinataires.
- Les institutions et collections ayant des fonds et/ou un patrimoine audiovisuel important(s) sont priées de fournir des informations plus détaillées sur les types de documents, leur état de conservation et leur accès. Ce sondage est conduit par l'éclaireur•se du projet cantonal.
- La version de base du questionnaire de Memoriav est mise à disposition sous format **Word** et sur **LimeSurvey**. Les questions complémentaires seront abordées en utilisant LimeSurvey.
- Les questionnaires sont disponibles en allemand et en français.
- La direction cantonale du projet adapte le questionnaire en rajoutant son propre logo, l'institution responsable et les coordonnées du ou de la coordinateur•trice du projet cantonal.
- Toute autre adaptation souhaitée (par ex. pour les questions locales spécifiques) ne se fait qu'en concertation avec Memoriav.
- Lime-Survey (<https://www.limesurvey.org/fr/>) est un outil de sondage de type navigateur qui a déjà été employé efficacement dans les projets-pilotes (AG et VS). Memoriav fournit aux cantons un accès privilégié à LimeSurvey pendant la durée du projet. Le contenu et la structure du sondage par LimeSurvey et le questionnaire sous format Word sont identiques.

9. Définir les destinataires et préparer l'envoi

La direction du projet, l'éclaireur•se et Memoriav définissent le public cible de l'envoi, par exemple les communes ou les chancelleries (avec demande de transmettre à qui de droit), les musées, les bibliothèques, les archives municipales ou culturelles, les associations, les paroisses, les collectionneurs privés, les chaînes de télévision et stations de radio privées.

- Les chancelleries doivent être privilégiées si elles ont une bonne connaissance de la situation du patrimoine dans les communes et si elles sont prêtes à informer les institutions patrimoniales du canton et à transmettre l'information relative au projet.
- S'il y a un risque que les destinataires dans les communes ne soient pas réceptifs à la demande, les institutions patrimoniales doivent être contactées directement.
- Cette solution se prête particulièrement lorsque les institutions sont organisées en associations cantonales et que des listes d'adresses existantes peuvent être utilisées.
- Une combinaison des deux variantes peut également être sélectionnée afin d'atteindre l'objectif de contacter le plus grand nombre de collections / fonds que possible.
- En outre, toutes les précisions complémentaires sur des collections privées (par ex. collectionneurs privés, directeurs de musées) doivent être prises en compte.

La lettre d'accompagnement du projet est préparée par la direction cantonale.

10. Communication : information / définir le travail médiatique

- Définition des responsabilités et des mesures : service média du canton / département de la culture / bibliothèque cantonale.
- Définition de textes types / formulation pouvant servir de base de communication (en collaboration avec Memoriav).
- Communiqué de presse au début du projet, présentation du projet et des personnes de contact sur le terrain.
- Utilisation des canaux de communication du canton, par exemple la feuille officielle ou le journal gratuit avec les nouvelles officielles.
- Référence internet / site internet (par exemple sur le site de la bibliothèque cantonale) avec référence au projet et coordonnées de contact.
- Événements de prospection / pour les groupes cibles : en collaboration avec les institutions, la direction cantonale du projet et Memoriav. Présentation du projet dans le cadre d'une manifestation avec mise en valeur de documents audiovisuels exemplaires. Memoriav soutient l'événement, par exemple avec des sujets cantonaux du Ciné-Journal Suisse. Cette présentation peut se dérouler dans le cadre d'une manifestation établie : par exemple, bibliothèque cantonale, musée, association de musées, société historique, etc.
- Localement, le projet peut également être présenté dans le cadre d'un article dans le bulletin officiel d'une commune.
- Après les premières « découvertes », la communication se poursuit sous la forme d'une mise en récit (*storytelling*) et est à nouveau envoyée aux médias.
- Memoriav attire l'attention sur le projet sur son site web et intègre de la documentation telle que des articles, des photos, etc.
- La communication / la direction de projet ou l'éclaireur•se utilisent tous les types de médias pour communiquer : télévisions et radios (locales), presse écrite, journaux gratuits, feuilles officielles, réseaux sociaux.

Exemples : portraits des spécialistes, présentation de collections spéciales découvertes grâce au projet ou présentations lors de réunions d'associations.

11. Envoi des questionnaires

- Les versions de base du questionnaire peuvent être envoyés de deux manières : sous forme de **documents Word** (imprimés ou électroniques) et/ou de **questionnaire en ligne LimeSurvey** dans les langues cantonales (sauf le romanche).
- C'est aux cantons ou éclaireurs•ses qu'il appartient de décider s'ils envoient le document Word ou le sondage LimeSurvey ou les deux.
- Les destinataires des questionnaires sont priés de renvoyer leurs réponses dans un délai d'un mois et de contacter l'éclaireur•se en cas d'incertitude.
- La lettre d'accompagnement est envoyée sur papier à en-tête cantonal par la direction des archives cantonales ou la bibliothèque cantonale par exemple. Elle contient aussi une référence à Memoriav, mais le courrier est explicitement cantonal.

12. Relance, aide pour remplir les questionnaires

L'objectif est d'obtenir un taux de réponse d'au moins 40 à 50% (=en incluant les réponses telles que « pas le temps » ou « pas de fonds »).

- L'éclaireur•se doit relancer le destinataire au moins une fois après la date limite.
- L'éclaireur•se effectue des recherches et demande en outre aux institutions/personnes de préciser si d'autres informations sont disponibles.
- L'éclaireur•se répond aux questions spécifiques sur la conservation ou les transmet à Memoriav.
- Il convient d'apporter des précisions s'il n'est pas clair quelles données peuvent être publiées ou transmises.
- La meilleure façon de relancer un destinataire est par courriel ou appel. La proposition de remplir ensemble le sondage LimeSurvey est une bonne option. L'éclaireur•se prend contact avec les institutions / fonds / collections qui sont prêts à répondre aux questions supplémentaires et remplit les questionnaires en rapport direct avec ceux-ci.

13. Réunion des résultats

Pour le traitement ultérieur des résultats du recensement, les données doivent être saisies dans LimeSurvey – y compris les retours en Word. Par la suite, les réponses cumulées doivent être transférées dans un fichier Excel. En outre, toutes les réponses doivent également être disponibles en format **Word** pour une meilleure lisibilité. Les documents requis peuvent être générés de plusieurs manières :

Excel :

- Exporter directement les réponses des documents Word vers Excel et réunir ultérieurement les résultats dans un document Excel.
- Transférer manuellement les réponses Word dans l'outil de sondage LimeSurvey et faire l'exportation finale en Excel.

Word :

- Si les questionnaires Word remplis sont disponibles, ils peuvent être directement mis à disposition.
- Si le recensement a été réalisé directement dans LimeSurvey, il doit également être exporté vers Word et Excel.

14. Rapport final

Le rapport final du projet global à l'attention des cantons (et plus généralement celui pour l'OFC) est rédigé par Memoriav en collaboration avec les éclairé•ses et en concertation avec l'institution responsable. Il contient les éléments suivants :

- Entretiens d'experte•s sur l'évaluation générale de la situation du patrimoine audiovisuel
- Découvertes remarquables
- Mise en évidence des périodes, thèmes et contenus des fonds
- Estimation de la quantité par domaine (photo, film, vidéo, son)
- État du patrimoine audiovisuel
- Situation des archives audiovisuelles
- Situation de la numérisation
- Accès / portails / mise en réseau
- Recommandations pour des mesures à court et à long terme
- Recommandations générales, par exemple sur le thème des ressources
- Résumé : cartographie du patrimoine culturel audiovisuel d'un canton
- Les institutions qui s'opposent à la publication de leurs données demeureront, sans faire mention, de leurs noms dans le rapport final. Les données brutes seront mises à disposition pour d'autres activités de recherche sous forme anonymisée.

15. Événement de clôture

L'institution responsable, en collaboration avec Memoriav, peut organiser un événement de clôture au cours duquel les résultats disponibles du recensement sont présentés. On peut imaginer un événement en prélude aux Journées européennes du patrimoine, par exemple, au cours duquel des manifestations audiovisuelles sont programmées, ou une présentation autour de la Journée mondiale du patrimoine audiovisuel, le 27 octobre.

16. Résumé : organisation et déroulement

Déroulement du projet	Explications	Autres documents
Négociations canton et Memoriav	Le canton et Memoriav conviennent de la mise en œuvre et du financement du projet.	Modèle de convention de projet
Désigner une direction de projet cantonale	En règle générale, via la bibliothèque cantonale ou les archives de l'État.	
Nommer l'éclairé•se et lui fournir éventuellement un poste de travail	L'éclairé•se est responsable de la mise en œuvre pratique.	Modèle de contrat de mandat
Déterminer les responsabilités et le déroulement du projet	Les responsabilités sont déterminées avec la direction du projet et Memoriav.	

Organiser d'ateliers	Sur demande, Memoriav organise des ateliers pour les éclaireurs•ses et d'autres groupes de personnes afin d'identifier les supports audiovisuels et de les sensibiliser aux problèmes de conservation du patrimoine audiovisuel.	Programme d'atelier d'introduction
Organiser un événement d'information	La direction cantonale du projet et Memoriav présentent le projet lors de réunions cantonales des musées, archives ou bibliothèques.	
Préparation des questionnaires	Memoriav met à disposition les versions de base du questionnaire sous format Word et d'un questionnaire en ligne (LimeSurvey). Les questions supplémentaires sont rajoutées sur LimeSurvey. Ceci permet d'illustrer la situation des collections photographiques, sonores, cinématographiques et vidéo dans les cantons.	Les questionnaires adaptés suite aux projets pilotes est disponible sous format Word et l'outil en ligne LimeSurvey français
Définir les destinataires et créer des listes d'adresses	La direction cantonale du projet, l'éclaireur•se et Memoriav ciblent les destinataires. Une lettre d'accompagnement de la direction cantonale du projet est préparée.	Modèle de liste des destinataires (fichier Excel)
Communication : information / définir le travail médiatique.	Définir les responsabilités et les mesures pour faire connaître le projet dans le canton.	Des communiqués de presse et des articles sont inclus sur la page du projet du site web de Memoriav
Envoi des questionnaires	Les questionnaires sont envoyés en format Word et / ou sous forme d'enquête LimeSurvey avec une lettre	Modèles de lettre et de courriel d'accompagnement en F, D, I

	d'accompagnement de la direction cantonale du projet.	
Relance, aide pour remplir le questionnaire	Une ou plusieurs relances. L'objectif est un taux de réponse de 40 à 50%.	
Réunion des résultats	Les résultats du recensement doivent être disponibles sous format Word et Excel.	
Entretiens d'expert•es	Quelques experts seront interviewés sur l'état de conservation du patrimoine audiovisuel dans leur canton.	Lignes directrices pour les entretiens
Rapport de l'éclaireur•se	L'éclaireur•se rédige un rapport à la fin du projet cantonal.	Lignes directrices pour le rapport de l'éclaireur•se
Événement de clôture du projet cantonal (facultatif)	La direction du projet cantonal et Memoriav organisent un événement public afin de présenter les résultats.	
Rapport final du projet global	Memoriav rédige le rapport final du projet global compte tenu des rapports de l'éclaireur•se et des entretiens d'expert•es.	